

Pierre d'Ambournay étant officiai de Lyon et Barthélémy de Jos, juge de Beaujolais.

Guy de Saint-Trivier avait fait bâtir, vers l'an 1280, le château de Beauregard. Après la construction du château, Jean III, archevêque de Lyon, en demanda la démolition, prétendant qu'il était bâti sur les terres de l'Église de Lyon, et que, de plus, le seigneur de Saint-Trivier obstruait le chemin public entre le château et la Saône. Guy de Saint-Trivier et Guichard de Beaujeu, son suzerain, refusèrent d'obtempérer à cette exigence, et une guerre assez vive fut la suite de leur refus. Le sire de Beaujeu disait que Guy de Saint-Trivier avait pu construire une maison forte et la reprendre en fief de lui, sire de Beaujeu, quand même elle eût été édifiée dans la terre et juridiction de l'archevêque, parce que c'était un droit des nob's de pouvoir bâtir des maisons fortes tenues-en franc alleu, et de les reconnaître en fief de tels seigneurs qu'ils voulaient, lorsque ces seigneurs achetaient ce fief.

Cette guerre fut apaisée par la médiation de Guillaume, archevêque de Vienne, d'Humbert, dauphin de Viennois, d'Humbert, sire de Thoire et de Villars, et de Guichard, seigneur de Marzé, sénéchal de Toulouse. Il fut convenu, par accord du 28 juin 1298, que le seigneur de Saint-Trivier reconnaîtrait la moitié du château, comme étant du fief de l'archevêque et l'autre moitié du sire de Beaujeu ; qu'à cet effet, il y mettrait deux étendards, l'un aux armes de l'archevêque et l'autre à celles du sire, qui y demeurerait trois jours, et celui de l'archevêque deux jours de plus, en signe de supériorité. Les témoins du traité furent : Geoffray de Clémont, doyen de Vienne, Jean, comte de Forez, Louis de Villars, archevêque de Lyon, et Guillaume de Franche-leins ; les cautions furent : Etienne de Versailleux, Guichard d'Ars, Hugonet, chevaliers, de Mornay, «damoiseau, Miles de Vaux, Josserand de Marchampt, chevaliers, et Guichard de la Baume, damoiseau.

La même année, Guy de Saint-Trivier fut présenté à l'hom-